CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO
Cité OUA Boulevard EYADEMA, 07 BP: 12 429 - Lomé 07
Tél: (+228) 22 55 80 55/ 79 60 32 86 / 87 - cnptogo@cnp-togo.org / cnptogo@gmail.com
www.cnp-togo.org

LA NUIT DES PATRONS

Lomé, le 17 novembre 2026

N/Réf. : 0001/2026/CNP/CEI/Sec.CEI

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ ELECTORAL INDÉPENDANT (CEI)

A

MESDAMES, MESSIEURS
LES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES DU CNP-TOGO

LOME

Objet : ***Elections***

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Nous vous transmettons par la présente, le chronogramme des prochaines élections de notre organisation patronale pour la mandature 2027-2031, tel qu'actualisé par le Conseil d'Administration du CNP-Togo en sa session du 10 novembre 2026.

A l'occasion, nous vous rappelons :

- Les dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur relatives au droit de vote et à l'éligibilité ;
- Les pièces à fournir suivant les dispositions de l'article 13.2 de nos Statuts :

I. DROIT DE VOTE

A droit de vote toute Association Professionnelle membre du Patronat et le regroupement des Sociétés ayant adhéré directement au CNP-Togo qui :

- selon les recommandations du CNP-Togo organise régulièrement le renouvellement de son organe dirigeant selon ses propres textes ;
- prend régulièrement part aux activités du CNP-Togo ;
- est à jour de ses cotisations dans les livres du CNP-Togo et dont au moins trois quarts (3/4) des membres sont à jour de leurs cotisations à la CNSS au profit du CNP-Togo (article 5 du Règlement Intérieur du CNP-Togo)

II. ELIGIBILITE (article 13.2 des Statuts)

Le candidat à la présidence du CNP-Togo :

- doit être de nationalité togolaise ;
- doit être propriétaire ou actionnaire majoritaire de son entreprise qui a son siège sur le territoire togolais ;
- ne doit, à quelque titre que ce soit, avoir une fonction politique ;
- ne doit pas être âgé de plus de soixante-dix (70) ans au jour de l'élection ;

- doit être proposé par son association de base qui elle-même doit être en règle avec le CNP-Togo.

Les candidatures à la présidence doivent être adressées au CEI par courrier provenant de l'Association Professionnelle, ou de l'Ordre Professionnel auquel appartient le candidat au plus tard deux (2) mois avant la date prévue des élections.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une pièce d'identité officielle en cours de validité du candidat ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de non faillite de son entreprise ;
- Un quitus fiscal ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de sécurité Sociale (CNSS) justifiant que le candidat est à jour de ses cotisations tant au niveau de la CNSS que du CNP-Togo ;
- Une attestation du CNP-Togo attestant que l'entreprise est à jour de ses cotisations patronales.

Les Sociétés qui ont adhéré directement au CNP-Togo, ne peuvent pas briguer le poste de Président (article 10 du Règlement Intérieur du CNP-Togo).
Les candidatures aux autres postes du Conseil d'Administration doivent être adressées au CEI par courrier provenant de l'association Professionnelle, de l'Ordre Professionnel ou de la Société du secteur privé à laquelle appartient le candidat au plus tard deux (2) mois avant la date prévue des élections.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une pièce d'identité officielle en cours de validité du candidat ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de non faillite de son entreprise ;
- Un quitus fiscal ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) justifiant que l'entreprise est à jour de ses cotisations tant au niveau de la CNSS que du CNP-Togo ;
- Une attestation du CNP-Togo justifiant que l'entreprise est à jour de ses cotisations patronales (*pour les associations qui exceptionnellement versent leurs cotisations directement au CNP-Togo*).

Par ailleurs, nous joignons à la présente, la liste des postes à pourvoir et le chronogramme.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

COMITÉ ELECTORAL INDÉPENDANT
LE PRESIDENT
CEI

Claude Daté GBIKPI

PJ :
- *Chronogramme*
- *Liste des postes à pouvoir*